

Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2016

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, FAYOLLE Raymond, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Éric, GUIGON Cécile

Procurations : CORRAO Aurélie à TOUREL Jean-Luc, OBRY Xavier à FAYOLLE Raymond, MOZZATTI Albert à THERAUBE Chantal, DE BESSA MARTINS Rémy à CARRIER Martine

Absent : MORSELLI Daniel

Secrétaire élue : THERAUBE Chantal

Délibérations :

1. Signature d'une convention de partenariat avec l'association coup de pattes et 30 millions d'amis en vue de la stérilisation et de la castration des félidés errant dans les lieux publics.

Considérant que la stérilisation, la castration et l'identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces pour réduire, sans leur nuire, la prolifération des félidés, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de partenariat en vue de la stérilisation et la castration des félidés errants dans les lieux publics de la commune de Lablachère.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Beaume-Drobie

La modification des statuts engagée par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 concernant l'application de la loi NOTRE doit être approuvée par les conseils municipaux des communes de la CDC. Cette modification concerne l'article 3 : compétences de la CDC :

a/ Développement économique :- zones d'activités
- promotion du tourisme
- Politique locale du commerce

b/ Aménagement de l'espace

c/ Gens du voyage

d/ Collecte et traitement des déchets ménagers

e/ MSAP : Maison de Services Aux Publics

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la modification de ces statuts.

3. Autoriser le maire à accorder une remise gracieuse en cas de litige sur facturation

Afin de mettre à jour une régularisation, le conseil municipal à 1 voix contre (BOISSIN Eric) et 17 voix pour, autorise le maire à accorder cette remise gracieuse.

4. Tarif eau et assainissement 2017

Après en avoir délibéré à 2 contre (Boissin, Germain) et 16 pour, le conseil municipal décide d'inscrire les tarifs applicables au 1er Janvier 2017 :

- Prix du mètre cube d'eau 1.50 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 15 : 65.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 20 : 92.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 30 : 113.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 40 : 176.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 60 et plus : 254.00€

- Redevance assainissement par m3 d'eau consommée : 0.80 €
- Par fixe abonnement assainissement annuel : 55.00 €
- Forfait branchement compteur eau : 600 €
- Forfait branchement assainissement - Maison existante : 1100.00 €
- Forfait branchement assainissement - Maison neuve : 2 300.00 €
- Tarif horaire pour branchement des particuliers : 42.00 €
- Tarif horaire tracto + mini pelle : 80.00 €
- Remise en état de la chaussée (gravier + enrobé : le m2) : 37.00 €

5. Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Le Conseil Municipal décide, à 1 voix contre (Boissin Eric) et 17 voix pour

-d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;

-d'exonérer à 50% sur les commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés, et d'exonérer partiellement au taux applicable 3% pour :

-Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors PLAI

-les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes

-les surfaces des abris de jardins, colombiers ou pigeonniers soumis à déclaration préalable.

6. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de 30 heures par semaine

Un agent administratif de la commune pouvant bénéficier d'un avancement de grade par promotion interne, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de trente heures.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accéder à la proposition de monsieur le maire

Questions diverses

- L'achat d'un terrain au Serre du Varlet est proposé et accepté à l'unanimité, il pourra servir à l'implantation de la déchetterie.
- En ce qui concerne la future déchetterie, le comité syndical du SMAM (piscine) soutient la position de la commune sur le refus d'implantation de la déchetterie à la Raze près de la piscine, du stade et du collège ainsi que du futur gymnase.
- Il va être procédé à l'embauche pour 6 mois en CDD à partir de janvier 2017 d'une employée de l'école qui est actuellement en contrat aidé. Il va être nécessaire d'embaucher un CAE en remplacement d'une ATSEM qui est en congé maladie.
- Les colis de Noël sont en préparation et seront distribués courant décembre par les élus.
- Les illuminations vont être installées le 1^{er} décembre.
- La remise en état des logements communaux de la rue de la République va commencer.
- Sur le parking de la mairie, des emplacements pour les motos, scooters sont matérialisés.
- Il est encore constaté de l'incivisme concernant le stationnement rue de la République : certains se garent des 2 côtés, gênant ainsi le passage des véhicules.
- Quant aux excès de vitesse faudra-t-il mettre des ralentisseurs rue Charles Tourel ?

Conseil clos à 22h